



# FEDERATION MEP

**M. Frédéric MAVOUNGOU**  
**PRESIDENT**

1. Bureau de la fédération
2. Effectif de la fédération
3. Introduction
4. Problématiques et dossiers du secteur
5. Conclusion

## **1. Bureau de la fédération**

**Président : Monsieur Frédéric MAVOUNGOU (Laboratoire 4M)**

**Vice-Président : Monsieur Philippe BANZOUZI (Clinique COGEMO)**

## **2. Effectif de la fédération**

**ADENT CONGO SARL**

**BIOMÉDICALE**

**CENTRE MÉDICAL GUENIN**

**CENTRE MÉDICAL INTERNATIONAL**

**CLINIQUE LOUISE MICHEL**

**CLINIQUE DES OLIVIERS**

**UBIPHARM CONGO**

**CLINIQUE COGEMO**

**LABORATOIRE 4M**

**NETCARE CONGO**

**IMEX PHARMA**

**PHARMACIE DE L'HÔPITAL**

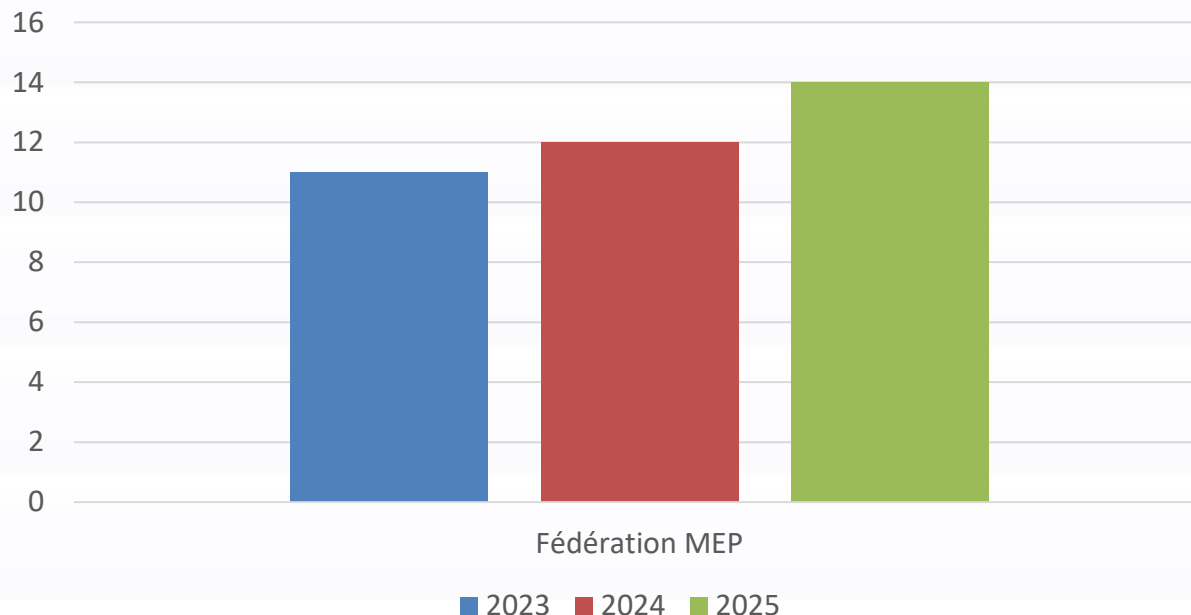
**POLICLINIQUE MÈRES & ENFANTS**

**CLINIQUE VERANO**

### 3. INTRODUCTION

La fédération MEP compte aujourd'hui 14 membres avec l'arrivée récemment d'un membre la clinique VERANO.

Evolution des adhésions



Assemblée Générale 2025

## 3. Problématique du secteur

### 3.1. La CAMU :

- Application : Mise en œuvre partielle et inégale selon les secteurs. Le secteur pétrolier et parapétrolier s'est retiré de la phase pilote pour 1 an.
- Défis : Manque de clarté réglementaire, difficultés de coordination, méfiance des entreprises quant à la transparence et la gestion.
- Perspectives : Discussions en cours entre gouvernement, patronat et syndicats pour clarifier et adapter le dispositif. La CAMU n'est pas encore pleinement opérationnelle.

## Recommandations pour la CAMU

- Clarifier le cadre réglementaire et juridique de la CAMU
- Renforcer la transparence et la communication avec les entreprises
- Mettre en place un accompagnement pratique pour les employeurs
- Instaurer un dispositif de suivi et d'évaluation de l'application
- Favoriser une concertation régulière entre État, patronat et syndicats

## 3.2. Convention collective

Suite à la demande officielle de la fédération adressée au ministère du Travail en mai 2024, l'arrêté n°22706 du 17 octobre 2024 autorisant la constitution de la Commission Mixte Paritaire (CMP) a été signé.

Il a été convenu que les négociations se tiendront à raison de 2 jours par semaine (Lundi et Mercredi) de 12h00 à 17h00.

Les travaux ont débuté le mercredi 17 septembre 2025 à 12h00 et sont à ce jour en phase de finalisation.



### **3.3 Revue du Secteur Prive de la sante**

A la demande du Ministère de la santé, la fédération a activement pris part à la premiere édition de la revue du secteur privé de la santé du 3 au 5 mars 2025.

Il s'agissait d'un cadre d'échange mis en place pour ameliorer les pratiques de gouvernance et de soins dans le secteur.

## 4. Conclusion

Les travaux relatifs à la Convention collective doivent mobiliser et intéresser l'ensemble des membres de la fédération, car ils conditionnent directement les relations de travail et la stabilité sociale au sein de notre secteur.

Par ailleurs, la mise en place de la CAMU demeure au cœur des préoccupations. Malgré la promesse d'une application stricte et encadrée de cette institution, de nombreuses interrogations subsistent encore, ce qui appelle à une vigilance collective et à un suivi rigoureux



**MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION**